

Cadre de l'atelier thématique 3
« INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET DÉBAT PUBLIC »
Sylvie Pouteau (INRA, Versailles)

Dans le domaine de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, les innovations technologiques récentes les plus marquantes sont celles apportées par les biotechnologies. Celles-ci, et en particulier les OGM, se trouvent aujourd'hui sur le devant de la scène de la controverse publique. Elles pourront donc constituer le point d'ancrage des discussions de cet atelier. Il sera cependant intéressant de resituer la question dans une vision plus globale.

L'enjeu éthique visé par cet atelier est double. Dans une première phase plus analytique et d'appropriation des notions, il s'agira d'identifier les raisons éthiques à l'origine de la controverse publique sur l'innovation technologique. La seconde phase plus prospective et pratique visera à définir les conditions de mise en œuvre effective du débat public pour amener une démocratisation des processus de décision.

1. Raisons éthiques à l'origine de la controverse publique sur l'innovation technologique

Il s'agira ici d'identifier les questions soulevées par l'innovation technologique et le degré de traduction de ces différentes questions dans le discours politique et scientifique et dans la réglementation, pour identifier les décalages responsables de la controverse.

- **Perception par le public** : Est-ce le caractère technologique propre à l'innovation qui est en cause (risques sur la santé et l'environnement, violation de l'intégrité du vivant...) ? Ou bien ses impacts socio-culturels et éthiques (« marchandisation » du vivant, globalisation...) ? Ou, plus profondément encore, les paradigmes et le contexte qui l'ont engendrée (utilitarisme néo-libéral fondé sur l'évaluation du rapport bénéfices/risques, dogmatisme scientifique creusant le fossé science/morale, logiques du progrès technique et du « tout génétique »...) ?
- **Niveau de prise en compte** : L'interprétation technique et utilitariste de la demande publique ne constitue-t-elle pas une négation de sa dimension éthique et sociale, visant en fait une qualité de vie (modes de vie, relations sociales...), ainsi qu'une restriction de l'autonomie de pensée et d'action ?
- **Implications du décalage** : L'absence de prise en compte de la dimension éthique et sociale de la demande du public n'est-elle pas le levier même de la controverse publique et, dans sa manifestation extrême, du phénomène de « désobéissance civile » ?

2. Démocratisation des processus de décision par une mise en œuvre effective du débat public

L'objectif est ici de préciser l'enjeu du débat public au niveau décisionnel, de définir les moyens et méthodes de mise en œuvre possibles, en mettant l'accent sur l'exercice du « dialogue démocratique », et d'évaluer les impacts sur la transformation des modalités de décision.

- **Enjeu du débat** : Le débat public a-t-il pour objectif d'informer ou d'éduquer le public, d'appréhender son opinion, d'assister l'élaboration et la formulation de son opinion, de l'associer à l'élaboration des connaissances débattues, voire de former des décisions... ? Dans le cadre d'une visée décisionnelle, entend-on par débat public une consultation de la demande sociétale pour informer la décision, une participation effective à la prise de décision... ? Le débat public constitue-t-il un point de passage, de la démocratie par délégation de pouvoirs (flux de décision unilatéral) vers de nouveaux modes de démocratie participative (flux de décision réciproques) ?

- **Moyens de mise en œuvre :** Quels peuvent être les institutions et procédures permettant d'associer le public à l'élaboration des connaissances débattues et aux décisions ? La mise en œuvre de principes objectifs, fixés a priori, est-elle adaptée au processus dynamique de la délibération publique ? La création de l'espace social du dialogue ne nécessite-t-elle pas que l'on parte des contenus subjectifs, liés aux individus de la société ?
- **Exercice du « dialogue démocratique » :** Comment mettre en place l'espace nécessaire au dialogue, dans une écoute réciproque et sans prise d'autorité dans le discours ? Comment amener les contenus conceptuels et les modes de représentations individuels (notions de qualité, de nature, du vivant, place de la génétique...) dans une reconnaissance commune, par un processus d'explicitation et d'objectivation ? (*S. Pouteau, en préparation*)
- **Portée sociale et politique :** La visée d'un consensus ne risque-t-elle d'occulter l'expression démocratique des divers points de vue, en particulier minoritaires ? Ne faut-il pas plutôt viser une réconciliation par le dialogue comme volonté de rapport social ? La notion de débat public n'implique-t-elle pas un changement en profondeur dans les modes de décision politiques et scientifiques ?

Repères bibliographiques :

- *Ouvrages*
 - Boy Daniel (1999) « Le progrès en procès ». Ed. Presses de la Renaissance
 - Habermas Jürgen (1987) « Théorie de l'agir communicationnel ». Ed. Fayard (2 vol. 448 et 480 p.)
 - Levidow Les (1999) In « Democratizing technology : Theory and practice of a deliberative technology policy ». Ed. R. von Schomberg, ICHPA, Loweg, pp. 51-70
 - Roqueplo Philippe (1997) « Entre savoir et décision, l'expertise scientifique ». Ed. Sciences en Question, INRA (112 p.)
 - Toulouse Gérard (1998) « Regards sur l'éthique des sciences ». Ed. Hachette Littératures
- *Rapport*
 - Joly Pierre-Benoit, Assouline Gérard, Kréziak Dominique, Lemarié Juliette, Marris Claire, Roy Alexis (2000) « L'innovation controversée : Le débat public sur les OGM en France » INRA, Grenoble (197 p.)
- *Article*
 - Roy Alexis (2000) « La précaution entre expertise et débat public : Le cas des plantes transgéniques ». OCL 7:4 (in press)
 - Testard Jacques (2000) « Les experts, la science et la loi ». Le Monde Diplomatique, Septembre 2000, pp. 1-26-27
- *Documents internet*
 - « Les débats publics sur les OGM organisés à la demande de Marilyse Lebranchu », <http://www.inra.fr/Intranet/Directions/DIC/Dossiers/LebranchuJoly.htm>, <http://www.finances.gouv.fr/ogm/index-bas.htm#debats>
 - « Models of public involvement ». Public Involvement Programme (PIP), <http://www.pip.org.uk/whatis.htm>
 - « Public perceptions of biotechnology ». EFB (European Federation of Biotechnology) task group on public perceptions of biotechnology . <http://www.kluyver.stm.tudelft.nl/efb/TGPPB/bpapers.htm>
 - « Vous avez dit nature ? Questions à la recherche agronomique » : <http://www.inra.fr/Intranet/Directions/DIC/Dossiers/NATUREintranet/index.html>
 - « Public Consultation Meetings of the Royal Commission on Genetic Modification in New Zealand » : <http://www.gmcommission.govt.nz/media/publicmeetings.html>

Articles fournis aux participants

- Bonneuil (2000) La biologie dans l'ère du soupçon Biofutur 200, 20-24
- Callon (1998) Des différentes formes de démocratie technique. Annales des Mines, janvier, 63-73
- Levidow (1999) La démocratie « biotechnologisée » ? Biofutur 192, 33-35
- Marris (1999) OGM : Comment analyser les risques ? Biofutur 195, 44-47
- Sagar, Daemrlich, & Ashiya (2000) The tragedy of the commoners : biotechnology and its publics. Nature Biotechnology 18 : 2-4

Intervenant

- Alexis Roy : INRA, Grenoble
Thèse en sociologie : « Expertise et appropriation du risque : Le cas de la Commission du Génie Biomoléculaire ».
Analyse sociologique d'un dispositif d'accompagnement de l'innovation. 19/09/00
Participation au Collectif sur les Risques, la Décision et l'Expertise (CRIDE)